

## **Gestion intégrée des ressources en eau du territoire de la Somone**

### **Sous-Comité de Gestion et de Planification de l'Eau de la Somone**

#### **Assemblée plénière**

**du Sous-Comité de Gestion et de Planification de l'Eau de la Somone**

**Mardi 8 juin 2021 – Gouvernance de Thiès**

**Compte rendu**

## **1. Contexte**

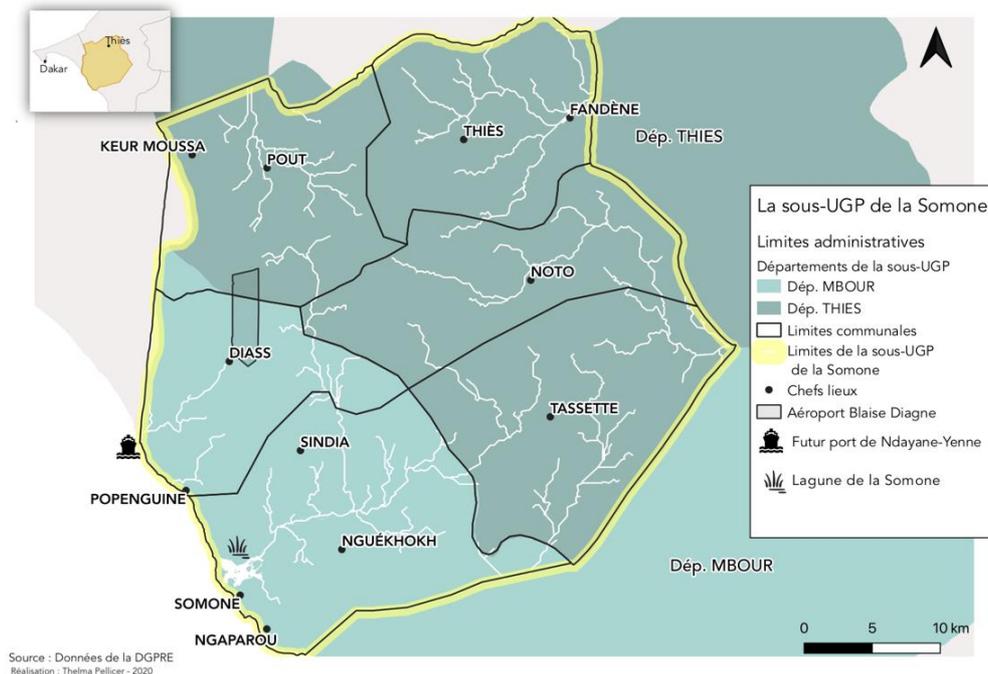
L'eau est un bien précieux et limité, essentiel pour l'alimentation en eau potable des populations, le développement de l'activité économique et le maintien des écosystèmes. Afin de gérer rationnellement cette ressource tout en satisfaisant les besoins actuels et futurs, le Sénégal s'est engagé depuis le début des années 2000 dans une politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

La Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGP RE) du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement a donc développé différents outils dont le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) qui privilégie une approche au plus près des enjeux via un découpage du territoire national en 5 Unités de Gestion et de Planification (UGP) et 28 sous-unités

Au cœur du triangle Dakar-Thiès-Mbour, la Sous-UGP de la Somone a été choisie comme bassin pilote en raison de son caractère stratégique pour le pays et de ses ressources en eau convoitées qui génèrent divers conflits d'usages. Les acteurs locaux étant les premiers concernés par cette question, la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGP RE) du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement a mis en place une instance de gouvernance locale, le Sous-Comité de Planification et de Gestion de l'Eau (SCGPE), validé par les acteurs qui en sont membres à l'occasion de son assemblée constitutive en novembre 2020, et officialisé par un arrêté de création signé par Monsieur le Gouverneur de Thiès le 27 janvier 2021.

Le SCGPE est donc un cadre de concertation local réunissant les acteurs de l'eau de la sous-UGP de la Somone pour une gestion plus durable et équitable de la ressource.

Carte administrative de la sous-UGP de la Somone



Un des enjeux principaux identifié en novembre par les acteurs est celui de faire fonctionner le SCGPE par des réunions régulières et une animation solide. Afin de mener à bien ce travail, un secrétariat technique, véritable cheville ouvrière du cadre de concertation, a été mis en place. Largement porté par la DGPRE, ce secrétariat technique s'est réuni à deux occasions afin d'organiser le déroulé et le contenu de l'assemblée générale du SCGPE de la Somone du 8 juin 2021.

## 2. Ordre du jour de l'assemblée de bassin

L'assemblée de bassin s'est déroulée dans la salle de conférence de la gouvernance de Thiès. L'ordre du jour était le suivant :

- Mot d'accueil du Gouverneur de Thiès, Président du SCGPE et présentation de l'agenda de la réunion
- Mot d'introduction de la DGPRE
- Tour de table de présentations des participants
- *Courte pause*
- Présentation synthétique de la GIRE mais surtout de sa déclinaison sur la sous-UGP via l'instance de gouvernance qu'est le SCGPE, de son outil d'appui par le biais du secrétariat technique et un bref rappel des enjeux de gestion de l'eau du territoire
- Temps de questions & réponses
- Travail en (3) ateliers participatifs pour l'élaboration d'un projet de plan d'actions

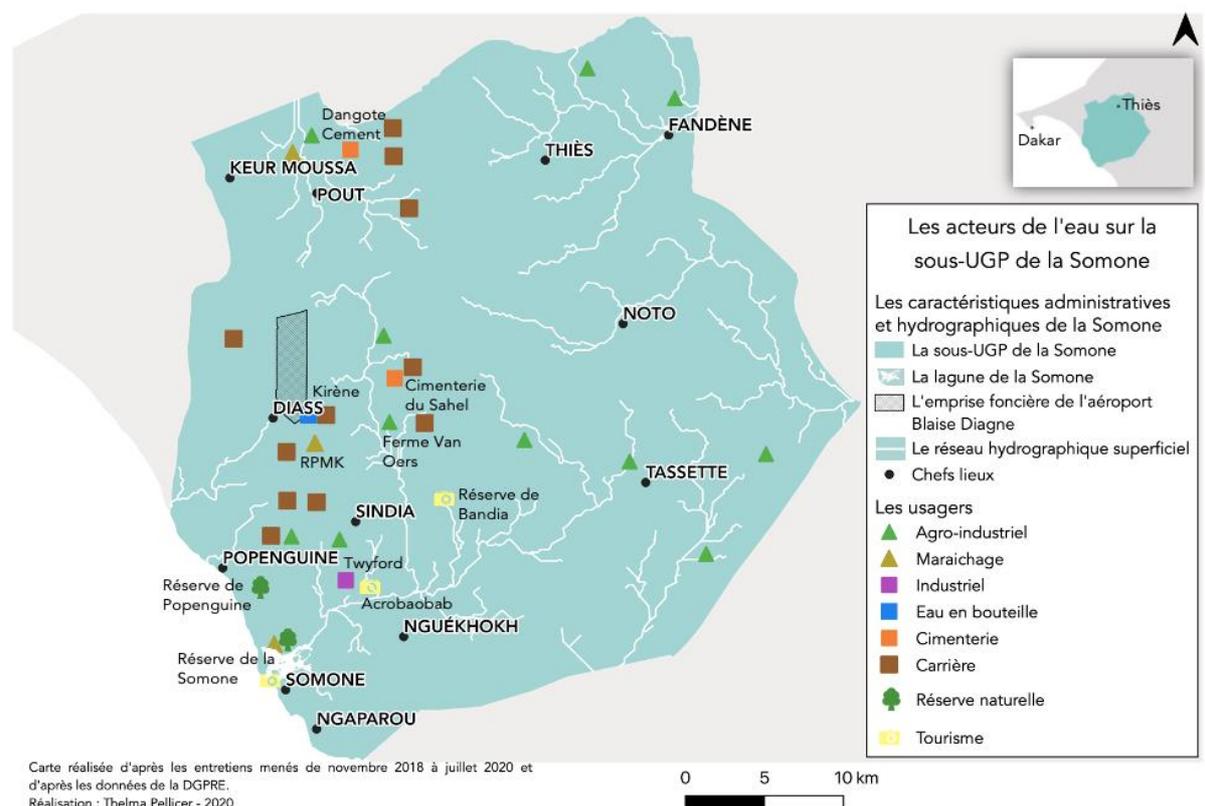
- Restitution par les groupes de travail
- Temps de questions & réponses
- Points d'actualités : mise en place du SIRES et présentation de la réponse à l'appel à projet de l'Union Européenne et de l'AMCC+ sur la Petite Côte et plus précisément le travail en cours à l'échelle du bassin versant de la Somone
- Temps de questions & réponses
- Clôture de la séance : remerciements et annonce du travail à venir.

### 3. Participants

Les principaux acteurs du territoire ayant un lien fort avec la gestion de l'eau ont été invités à l'assemblée, en l'occurrence les 4 conseils du SCGPE :

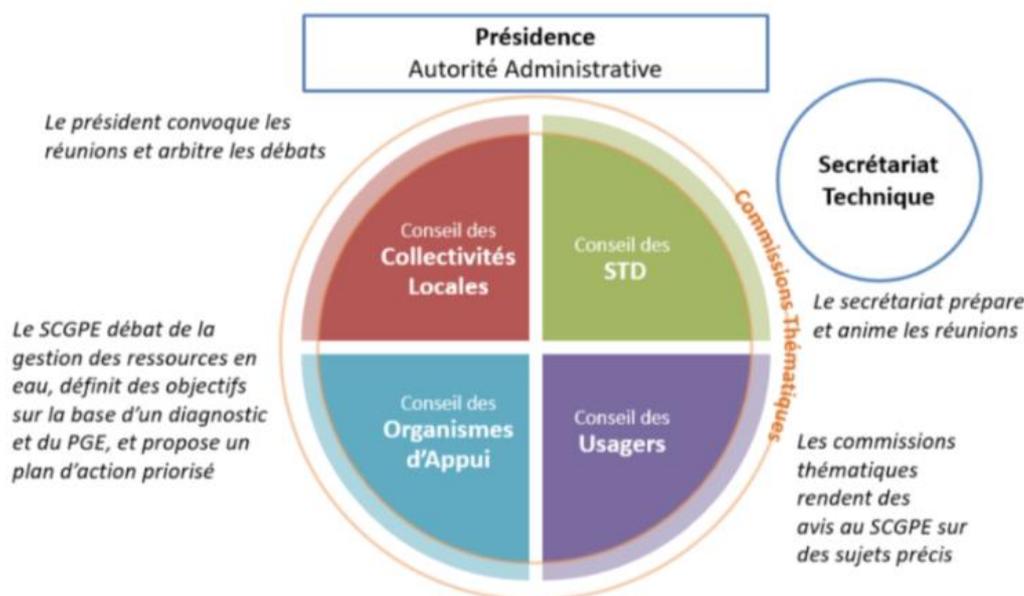
- Les collectivités territoriales, à savoir les 12 communes ainsi que les 2 conseils départementaux ;
- Les services techniques déconcentrés concernés ;
- Des acteurs économiques représentants de l'agriculture maraîchère et vivrière, de l'agro-industrie, du secteur touristique, des mines, des parcs naturels et animaliers, de l'élevage, de l'industrie de transformation, de la production et gestion de l'eau potable, etc. ;
- De partenaires techniques tels que les universités et ONG locales.

*La sous-UGP de la Somone et ses usagers*



L'objectif de représentativité visé a été atteint, l'ensemble des conseils du SCGPE de la Somone ayant été représentés.

#### *Architecture institutionnelle du SCGPE de la Somone*



L'assemblée de bassin s'est tenue sous la présidence du Gouverneur de Thiès, représenté par son Adjoint au Développement.

Parmi le conseil des Collectivités Locales, étaient présents :

1. M. Meïssa Pouyé, Conseiller départemental de Thiès
2. M. Ibrahima Gaye, conseiller technique planification en développement durable, de la Mairie de la ville de Thiès
3. M. Souleymane Faye, acteur de développement de la Commune de Sindia
4. Mme Seck Biène Mboye, Adjointe au maire de la Mairie de Ngaparou
5. M. Boucar Sadj, Maire de la commune Somone
6. M. Thierno Ndiaye, Adjoint au maire de la commune de Pout
7. M. Mouhamed Diouf, Représentant du Maire de Keur Moussa
8. M. Aliou Niakh, de la commission domaniale de la Mairie de Notto

A noter que le Gouverneur a rappelé que les collectivités territoriales devaient être représentées au sein du SCGPE par des **membres élus et non pas des techniciens**.

Parmi le conseil des Services Techniques Déconcentrés, étaient présents :

9. M. Madaour Sall, Assistant responsable planification de l'Agence Régionale de Développement
10. M. Amady Kane Ka, Chef de service de la Direction Régionale de l'Hydraulique
11. M. Eli Coulibaly, Agent technique de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
12. Mme Bineta Ndiaye, Cheffe de secteur des Eaux et Forêts de Mbour
13. M. Cheick Diagne, Conservateur de l'Aire Marine Protégée de Somone
14. Dre Astou Fall, cheffe de service de la Direction Régionale de l'Elevage et des Productions Animales
15. M. Landing Sonko, Chef du Service Régional de l'Assainissement
16. M. Daouda Thiandoum, Chef du Service Régional de l'Aménagement du Territoire
17. M. Abdoulaye Niang, Chef du Service Régional des Mines et de la Géologie
18. Mme Salimata Ba, Ingénieure géologue du Service Régional Mines et Géologie
19. M. Arma Sow, Agent DPE de la SONES

Parmi le conseil des Usagers, étaient présents :

20. M. Boukhof Mustapha, Directeur QHSE du groupe Kirène
21. M. Zouaka Elysée, Responsable HSE du groupe Kirène
22. M. Papa Ibrahima Diour, Responsable suivi et évaluation de l'Association des Unions Maraîchères des Niayes
23. Mme Fatou Sow, représentante de la Maison des Eleveurs
24. M. Mamadou Samba Kenta, Représentant de la Réserve Naturelle Protégée de Popenguine
25. M. Saliou Mbodji, Président du comité de gestion de l'Aire Marine Protégée de Somone
26. M. Cheikh Tidian Diop, Conservateur de la Réserve de Bandia

Parmi le conseil des Organismes d'Appui, étaient présents :

27. M. Samsedine Seye, Chargé de projet de l'ONG Green Senegal
28. M. Pape Samba Hane, Chargé de programme mise en valeur de l'Association Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
29. M. Issa Sakho, Enseignant-chercheur à l'Université Amadou Mahtar Mbow de Diamniadio

Ainsi que les animateurs de la DGPRE :

1. M. Moctar Sall, Chef de la division Planification et Système d'information
2. Mme. Tacko Diankha, Ingénieure en ATEGU DGPRE/MEA.
3. M. Papa Mahmout Diouf, Agent GIRE DGPRE/MEA

Et l'équipe technique de l'Office International de l'Eau (OiEau) :

1. M. Jean-Louis Rivoal, Expert en GIRE
2. Mme Thelma Pellicer, Représentante locale

#### 4. Résumé des échanges

Le Gouverneur a ouvert l'assemblée en se félicitant du grand nombre de participants qui traduit l'importance que les acteurs accordent à la démarche engagée et approuvée en novembre 2020 lors de l'assemblée plénière ayant conduit à la signature de l'arrêté de création du SCGPE Somone (janvier 2021). Il a rappelé que ce cadre de concertation se veut un lieu d'échange, de compréhension mutuelle des enjeux, des contraintes auxquelles sont soumis les uns et les autres mais surtout celui de la recherche et de la mise en œuvre de solutions concrètes pour répondre de façon durable aux légitimes besoins en eau actuels et futurs de tous.

Après une brève présentation du programme de la journée, M. Moctar Sall, représentant de la DGPRE a rappelé l'importance attachée à ce projet pilote qui a vocation à être étendu à l'avenir dans les autres Sous-UGP du territoire national comme le prévoit le projet de nouveau code de l'eau en cours d'élaboration.

A la suite d'un tour de présentation des participants et d'une courte pause, M. Moctar Sall a présenté de façon synthétique les principaux éléments de la GIRE, mais surtout de sa déclinaison sur la Sous-UGP via l'instance de gouvernance qu'est le SCGPE et de son outil d'appui par le biais du secrétariat technique. Un bref rappel des enjeux de gestion de l'eau du territoire a été fait.

#### Rappel synthétique des grands enjeux liés à la ressource en eau dans la sous-UGP

La Sous-UGP de la Somone est au cœur d'une région clé pour l'économie du Sénégal, le triangle Dakar-Thiès-Mbour. La croissance démographique de la zone est soutenue et la partie littorale bénéficie d'une forte attractivité touristique. Le territoire est par ailleurs structuré par une forte activité économique, diversifiée et dispersée sur l'ensemble de la Sous-UGP. On y rencontre des activités traditionnelles d'élevage, d'agriculture vivrière et maraîchère (secteurs de Pout, Keur Moussa et Kirène), agro-industrielles avec la présence de grandes exploitations exportatrices de fruits et légumes (Van Oers, etc.), et industrielles avec notamment deux grandes cimenteries

(Sahel et Dangote) mais également par la production d'eau de consommation (Kirène et Mana). Les ressources en eau de surface dans la Sous-UGP sont limitées (cours d'eau intermittents) mais la potentialité des nappes souterraines (superficielles, intermédiaires et profondes) est importante. Ainsi, la quasi-totalité des ressources utilisées pour la satisfaction des besoins en eau dans la Sous-UGP est prélevée dans les eaux souterraines, pour un total évalué à 47 millions de m<sup>3</sup> (2017). Or la recharge est limitée et on estime que les prélèvements représentent actuellement le double de la capacité de renouvellement des nappes. En 50 ans, le toit des nappes a baissé de 20 à 50 m dans certaines zones. Cette situation conduit les acteurs, qu'ils soient publics (alimentation en eau potable) ou privés (acteurs industriels ou agricoles), à réaliser des forages de plus en plus profonds.

Ces rappels ont permis l'ensemble des participants de partager un même niveau d'information et de pouvoir aborder confortablement la suite des activités.

La présentation de M. Moctar Sall s'est conclue sur un tableau présentant les grands sujets qui avaient été identifiés au cours de l'assemblée plénière de novembre et ayant servi de base à la préparation de cette assemblée du 8 juin. Parmi les grands sujets identifiés (cf. powerpoint de l'assemblée), il s'agissait ce jour de se concentrer en priorité sur l'élaboration d'un plan d'action concret permettant d'opérationnaliser la GIRE.

Pour réaliser cela, il a été proposé aux participants de se réunir en trois groupes et de travailler en ateliers participatifs.

## Principes des ateliers et répartition des groupes

Les ateliers avaient pour but de faire travailler les participants sur les problèmes liés aux ressources en eau qu'ils rencontrent et vivent au quotidien sur le territoire de la Sous-UGP. Sur la base des conclusions de l'assemblée plénière de novembre 2020, 4 grands thèmes transversaux ont été identifiés : l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP), les besoins en eau des acteurs économiques, la gestion des eaux de surface, ainsi que la communication et la formation. Pour chacun de ces thèmes, des problèmes emblématiques ont été proposés et notés tout en laissant la possibilité aux participants d'en identifier d'autres (dans la limite d'un nombre de 5 problèmes par thème). Les acteurs devaient alors classer ces problèmes par ordre de priorité. A partir de ce classement et pour les 2 problèmes prioritaires, il s'agissait d'en préciser la/les causes, puis les acteurs travaillant sur la raison du problème, pouvaient l'expliquer et proposer des solutions. Il s'agissait là de la dernière étape de ce travail : identifier des actions concrètes permettant de remédier à ces situations problématiques.

Les acteurs, très investis, ont ainsi identifié de multiples actions à mettre en place dans la Sous-UGP de la Somone. Les résultats de leurs travaux ont été regroupés dans le tableau suivant :

## Thème Approvisionnement en Eau Potable

Problèmes identifiés dans la sous-UGP de la Somone	Cause des problèmes identifiés dans la sous-UGP de la Somone			Actions proposées			Points attribués (5 à 1)		
	GRUPE 1	GRUPE 2	GRUPE 3	GRUPE 1	GRUPE 2	GRUPE 3	G 1	G 2	G 3
1. Les besoins en AEP des populations ne sont pas tous satisfaits sur la zone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problèmes de gouvernance</li> <li>- Multiplication des prélèvements industriels</li> <li>- La forte urbanisation</li> <li>- Des données non fiables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Infrastructures hydraulique (forages) Insuffisantes</li> <li>- Forages vétustes ;</li> <li>- Augmentation de la population et des activités économiques</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en cohérence et harmonisation des politiques</li> <li>- Maitrise de l'urbanisation</li> <li>- Cartographie de la ressource</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des infrastructures hydrauliques ;</li> <li>Entretien et réhabilitation des forages ;</li> </ul>		5	5	

<p>2. Il y a un manque de données fiables et actualisées sur le nombre et le débit des captages et leur usage.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de compteur d'exhaure ;</li> <li>- Manque de statistique sur les forages et les puits ;</li> <li>- Manque de liaison entre les puits indépendants, les forages et la SEN EAU ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'un système de collecte et de suivi (Piézomètre et prélèvement)</li> <li>- Déficit d'information sur le nombre réel d'exploitants</li> <li>- Déficit de partage d'information sur les données et méta données entre acteurs</li> <li>- Absence/non actualisation des outils de planification</li> <li>- Absence d'un système automatique de collecte et de suivi en temps réels de la piézométrie</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Système d'Information sur l'Eau et d'une base de données</li> <li>- Mise en place d'un système automatique avec une télétransmission de données en temps réel des niveaux piézométrique et des débits de prélèvement</li> </ul> <p>Élaboration/actualisation des outils de planification</p>	3		
<p>3. La protection des captages, et encore plus sur les puits, n'est pas assurée.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de contrôle et de suivi des infrastructures de captage,</li> <li>- Manque d'étude de faisabilité et d'impact ;</li> </ul>					1	5	

<p>4. Des prélèvements importants (collectivités, agricoles et industriels) perturbent les forages des autres usagers riverains</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'une démographie galopante</li> <li>- Prolifération des activités économiques (agricoles, minières, touristiques, industrielles etc...)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des infrastructures hydrauliques ;</li> <li>- Maitrise des prélèvements avec l'implication des organes de contrôle et de suivi (Police de l'eau) des infrastructures hydrauliques ;</li> <li>- Absence de politique d'Informations d'Education et de Communication (IEC) des acteurs locaux ;</li> </ul>		2	4	
<p>5.</p>	<p>Groupe 1 : Les infrastructures et aménagements de la Somone ne prennent pas en compte la bonne distribution et l'écoulement des eaux de surface</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les politiques publiques sont inadaptées (mauvaise gouvernance)</li> <li>- Faible application des textes en vigueur (forages clandestins)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les infrastructures dans le plan d'aménagement- Réaliser un diagnostic des infrastructures et l'intégrer dans une base de donnée</li> </ul>			4	

		- Mauvaise maîtrise de l'urbanisation				- Renforcer le maillage de la police de l'eau - Communiquer et sensibiliser sur la GIRE - Aménager les ouvrages		
	Groupe 2 :							
	Groupe 3 : Inégalités d'accès à l'eau potable entre le milieu urbain et rural			- Des besoins économiques forts en ville liés à la pression démographique - Besoins économiques des industriels ce qui entraîne une surexploitation de la ressource et un rabattement de la nappe (besoins importants) - Déséquilibre entre la recharge et les prélèvements dans les nappes - Instabilité institutionnelle dans			- Mettre en place des quotas d'eau pour le monde rural - Une politique de déconcentration des villes pour réduire la pression et la demande en eau - Cartographie de l'eau en milieu rural - Diversification des ressources d'eau pour le milieu urbain : traitement et réutilisation des eaux usées, récupération et	

				<p>les services d'approvisionnement en milieu rural ce qui cause une fracturation très élevée par rapport au niveau de revenu des populations</p>		<p>réutilisation des eaux de pluie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir une politique de quota d'eau pour les industriels</li> <li>- Application d'une police de l'eau</li> <li>- Politique de gestion de l'eau et d'économie d'eau dans les entreprises : traitement et réutilisation de l'eau</li> <li>- Système de récupération des eaux de pluie pour les entreprises</li> <li>- Identification des sources potentielles d'infiltration de l'eau</li> <li>- Reboisement et régénération des sols</li> <li>- Canalisation et récupération des eaux de ruissellement vers les points de</li> </ul>	
--	--	--	--	---	--	--	--

							recharge de la nappe - Implication de la population locale dans le processus de gestion de l'eau - Développer une politique et tarification fixe et harmoniser en milieu rural qui prend en compte le pouvoir d'achat des populations locales	
--	--	--	--	--	--	--	---	--

## Besoin en eau des acteurs économiques

Problèmes identifiés dans la sous-UGP de la Somone	Cause des problèmes identifiés dans la sous-UGP de la Somone			Actions proposées			Points attribués (5 à 1)		
	GRUPE 1	GRUPE 2	GRUPE 3	GRUPE 1	GRUPE 2	GRUPE 3	G 1	G 2	G 3
1. Des acteurs économiques sont branchés sur les réseaux d'AEP pour satisfaire leurs besoins de production.	- Monopole de l'eau - Les industries font leurs propres ouvrages de contrôle (DGPRE et exhaure)	- Prolifération des activités économiques (agricoles, minières, touristiques, industrielles etc...)		- Réguler l'accès aux usagers	- Renforcer l'implication des organes de contrôle et de suivi (Police de l'eau) des infrastructures hydrauliques ; - Augmentation des infrastructures hydrauliques ;			4	

<p>2. Il y a un manque de données sur le nombre et le débit des captages exacts et leur usage</p>	<p>- Problème de ressources (humaines, matérielles, financières)</p>		<p>- Manque d'un système de collecte et de suivi (Piézomètre et prélèvement)  - Déficit d'information sur le nombre réel d'exploitants  - Déficit de partage d'information sur les données et méta données entre acteurs  - Absence/non actualisation des outils de planification  - Absence d'un système automatique de collecte et de suivi en temps réels de la piézométrie</p>	<p>- Formation des différents acteurs  - Recherche de partenariats  - Mise à jour des données  - Gouvernance innovante et adaptée à la gestion de la ressource</p>	<p>Faire l'état des lieux et identifier l'existant ;</p>	<p>- Mise en place d'un Système d'Information sur l'Eau et d'une base de données  - Mise en place d'un système automatique avec une télétransmission de données en temps réel des niveaux piézométrique et des débits de prélèvement</p> <p>Élaboration/actualisation des outils de planification</p>			
<p>3. L'eau à usage économique (agricole et industriel) n'est pas toujours utilisée de manière efficace et rationnelle.</p>	<p>- Faible application des quotas et allocations  - Absence de gestion rationnelle</p>	<p>Non accès aux systèmes d'irrigation économes (GAG etc...);</p>		<p>- Réglementation des quotas  - Cadres de concertation regroupant tous les acteurs du secteur  - Intégration et implication des communautés locales</p>	<p>- Généralisation des systèmes économe ;  - Renforcement de capacités sur les technologies d'irrigations ;  - Renforcer des politiques d'Informations d'Education et de</p>				

					Communication (IEC) des acteurs locaux ;			
4.	Groupe 1 : Monopole de l'eau par la SONES, délégations de service	- Branchement des usagers sur l'AEP			- Encadrer le branchement des usagers - Communication, sensibilisation et éducation sur la gestion de l'eau			
	Groupe 2 : La non-réutilisation des eaux usées		- Absence de plan directeur d'assainissement - Inexistence de stations d'épuration ; ou du moins nécessite un fort renforcement			- Mettre en place un plan directeur d'assainissement ;		3
5.	Groupe 1 : Inadéquation, vétusté et faiblesse des infrastructures	- Durées de vie prolongées - Âgées - Détériorées			- Renouvellement des infrastructures et maintenance des ouvrages - Réalisation d'infrastructures nouvelles			

## Gestion des eaux de surface

Problèmes identifiés dans la sous-UGP de la Somone	Cause des problèmes identifiés dans la sous-UGP de la Somone			Actions proposées			Points attribués (5 à 1)		
	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	G 1	G 2	G 3
1. Il y a une dégradation des cours d'eau dans la sous-UGP (piétinement des berges, embâcles, rupture d'écoulement) qui perturbent les écoulements et dégradent la qualité des eaux et usages en aval		- L'urbanisation galopante ; - Prolifération des activités économiques (agricoles, minières, touristiques,			- Clôtures des berges ; - Interdire l'accès au bétail - Construire des abreuvoirs à accès facile et identifier			5	

<p>2. Manque de disponibilité des ressources en eau (faibles précipitations et baisse du toit des nappes) et « pertes » des eaux en hivernage</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement climatique (déforestation, salinisation des terres)</li> <li>- Forte présence de déchets chimiques liée aux pesticides</li> <li>- Rareté des bassins de rétention</li> <li>- Système d'irrigation inadéquat</li> <li>- Non-disponibilité de système de gestion des eaux usées</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des bassins de rétentions</li> <li>- Reboisement</li> <li>- Utilisation raisonnée des pesticides</li> <li>- Promouvoir les pompes solaires</li> <li>- Prévoir les asperseurs ou les gouttes à gouttes</li> <li>- Prévoir un système de traitement des eaux usées</li> </ul>		4	
3.	<p>Groupe 1 : Imperméabilité des sols, érosion, sédimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de politique de restauration des écosystèmes</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrer le branchement des usagers</li> <li>- Communication, sensibilisation et éducation sur la gestion de l'eau</li> </ul>			

	Groupe 3 : Aménagement d'ouvrages hydrauliques non adaptés à la continuité hydro écologique dans le bassin versant			- Absence de concertation et de planification - Absence de connaissance et d'information pour tous les acteurs du fonctionnement de l'hydrosystème			- Création d'un cadre de concertation - Mise en place d'outil de planification - Évaluation de la ressource disponible et tous les usagers - Une politique d'autorisation d'installation d'un ouvrage hydraulique (règlementation)	
4.	Groupe 1 : Salinisation de l'eau de la lagune de la Somone							
	Groupe 3 : Manque de système d'assainissement pour la récupération des eaux de pluies (Urbain et rural)			- Manque d'intégration des phénomènes de ruissellement dans les projets d'aménagement - Non-respect du réseau d'hydrographique naturel dans les projets			- Politique de suivi et de contrôle de l'application d'un système d'assainissement dans les projets - Revitaliser le réseau hydrographique naturel	

				- Absence de plan d'urbanisme et d'assainissement/non actualisation				
--	--	--	--	--	--	--	--	--

## Communication & Formation

Problèmes identifiés dans la sous-UGP de la Somone	Cause des problèmes identifiés dans la sous-UGP de la Somone			Actions proposées			Points attribués (5 à 1)		
	GRUPE 1	GRUPE 2	GRUPE 3	GRUPE 1	GRUPE 2	GRUPE 3	G 1	G 2	G 3
1. La GIRE et la politique de nationale de GIRE au Sénégal n'est pas connue		- Absence de communication - Faible implication des acteurs clés dans les projets et programmes			- Elaborer un Plan stratégique de communication (spot publicitaires, affichages), en impliquant les acteurs - Impliquer d'avantage les élus locaux			5	
2. Les enjeux liés à l'eau, le SCGPE de la Somone et son fonctionnement, ne sont pas connus et intégrés par l'ensemble des acteurs de la sous-UGP		- Absence de communication et de formation			- Former et encadrer les acteurs sur la gestion rationnelle de l'eau et sur la préservation des ressources en eau			5	
3. Groupe 3 : Les acteurs ne sont pas			- Manque de formation des acteurs			- Élaboration d'un programme de formation			

	au même niveau d'information sur l'eau : ressources, outils de planification et de gestion et des acteurs			- Absence de plateforme d'information			- Création de plateforme numérique (site)	
4.	Groupe 3 : Manque de valorisation des outils de communication accessible au niveau communautaire			- Manque de plan de communication - Absence d'étude sur les besoins en formation			- Implication des radios communautaires - Élaboration d'un plan de communication - Faire un inventaire des besoins	

## 5. Points d'actualité, temps d'échanges et clôture de l'assemblée

A la suite de la restitution des travaux en ateliers par chacun des groupes, M. Issa Sakho, enseignant-chercheur à l'université Amadou Mahtar Mbow de Diamniadio a présenté un projet d'adaptation au changement climatique en cours sur la Petite Côte en réponse à un appel à projet de l'Union Européenne et de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique. Il a ainsi expliqué qu'une partie du projet était dédiée à la gestion du bassin-versant de la Somone et au bon écoulement des eaux de surface. Dans cette perspective il a insisté sur le fait qu'il fallait penser le territoire comme un système intégré, les actions réalisées en amont ayant un impact direct sur l'aval.

Ce projet est également un moyen de mettre l'accent sur l'intercommunalité et la concertation, en s'inscrivant, s'il aboutit, directement dans les prérogatives du SCGPE.

A la suite de ce point d'actualité, un temps d'échanges généraux a été l'occasion de commentaires de plusieurs participants.

- M. Sow, représentant de la SONES a ainsi expliqué que le manque d'eau ne doit pas constituer une limite pour le développement économique ; des apports d'eau externes pouvant être envisagés par un schéma de transfert d'eau.
- M. Thiandoum Le représentant du Service Régional de l'Aménagement du territoire a ensuite pris la parole et préconisé l'élaboration de schémas de cohérence territoriale pour élaborer des politiques locales. Concernant les problèmes pointés par les travaux en ateliers, il a souligné la nécessité de parler dans beaucoup de cas d'insuffisance plutôt que d'absence, étant donné que dans de nombreux cas les documents, plans ou réglementations existent bien mais sont inconnus des acteurs (d'où l'impression d'un manque). Enfin, d'un point de vue plus général, le représentant du SRAT a soulevé des questionnements quant aux moyens à dispositions du SCGPE lui permettant de s'imposer face à certaines entreprises ou aux industriels.
- M. Gaye, représentant de la mairie de Thiès a insisté sur la nécessité de placer le citoyen au cœur du projet et de son développement. Dans de nombreux cas les acteurs locaux sont organisés au sein d'organismes de la société civile, il y a selon lui un besoin de formation pour ces leaders locaux. Il s'agirait d'être au plus près du terrain.
- M. Diallo, chef de projet au GRET, a mis l'accent sur la réalisation d'actions au niveau local tout en ouvrant le débat sur les modalités de fonctionnement du SCGPE : mode de prise de décision ? Degré de capacité des avis ? Articulation avec l'échelle nationale ? Transfert de pouvoirs et de compétences depuis l'Etat ? Il a insisté sur le caractère fondamental de l'intercommunalité et la nécessité de l'implication directe des acteurs dans l'élaboration d'actions au niveau local. Cela devant passer par une bonne compréhension du projet.

- M. Sonko, chef du Service Régional de l'Assainissement a rappelé que l'assainissement est un processus cher et souvent invisible aux yeux des locaux. Il a insisté sur la nécessité de bien lier les problématiques d'eau potable et d'assainissement et a également proposé des mesures telles que l'utilisation de la nappe polluée et inexploitée de Dakar pour des fins industrielles ou agricoles. Il a également souligné l'intérêt d'une meilleure gestion des eaux de pluie, notamment par rapport aux inondations en réfléchissant à des solutions pour en permettre une meilleure infiltration, et tenir compte de cela dans les aménagements urbains.
- M. Thierno, représentant de la commune de Pout a insisté sur la nécessité de porter un plaidoyer de la GIRE et du projet auprès des populations locales via les collectivités territoriales. Les problèmes d'accès à l'eau sont selon lui majeurs et il s'agit à présent de donner des moyens, institutionnels, techniques et financiers, a ce cadre pour tenter d'y remédier.
- Enfin, M. Sadj, maire de la commune de Somone a salué la pertinence de la démarche et l'enjeu national vital que cela représente pour les populations. Il a insisté sur la nécessité de s'appuyer sur les collectivités qui seront les réalisateurs locaux de ces actions. Enfin, il a questionné l'étendue des pouvoirs qui seront dévolus à cette structure.

Enfin, monsieur le Gouverneur de Thiès a salué les productions de la journée, a conclu sur la pertinence de ce cadre de concertation et la nécessité de mieux gérer les ressources en eau dans la sous-UGP de la Somone. La séance a ainsi été clôturée.

## 6. Feuille de route et travaux à venir

En cohérence avec les travaux de la journée il s'agit désormais d'opérationnaliser la GIRE par la création et l'application d'un plan d'action issu des travaux de la réunion du SCGPE. Le secrétariat technique de la Somone se réunira ainsi le **23 juin 2021** afin d'analyser les productions des ateliers, d'en extraire deux ou trois thèmes prioritaires sur lesquels les premiers groupes de travail du SCGPE auront à définir un plan d'action et les conditions de sa mise en œuvre. A cet effet, Il précisera la feuille de route de ces groupes et les actions à mettre en place au cours de l'année et à faire valider d'ici la prochaine assemblée plénière.

Le secrétariat technique contactera prochainement les acteurs intéressés par les groupes de travail formés et proposera une première date.

Enfin, le secrétariat technique travaillera sur l'organisation et sur la préparation du contenu de la **prochaine assemblée plénière du SCGPE**, prévue, a priori, pour la **semaine du 22 au 26 novembre 2021**.